



Harcèlement voisine problèmes psychiatriques

Par **HumphreyBogart**, le **10/04/2016** à **15:40**

Bonjour,
Une voisine a emménagé récemment en face de chez nous. Elle est visiblement perturbée.
Elle a rayé tout le long d'une de nos voitures car on lui a demandé de "bien" se garer. Evidemment on n'a pas de preuve que c'est elle qui a rayé la voiture.
Ma femme l'a croisée et dit qu'elle savait que c'était elle. La voisine est devenue folle hystérique et devant nos enfants a essayé de frapper ma femme (heureusement son fils l'a retenu).
Ce matin la voiture (réparée) est à nouveau rayée.
Vu où on habite, cela ne peut être qu'elle.
On a déjà porté plainte contre X avec un soupçon sur elle la première fois. La police ne l'a pas convoquée.
Quand elle a faillit frapper ma femme, une main courante a été déposée.
Et là ma femme va à nouveau porter plainte contre X pour la dégradation de la voiture.
Comment faire cesser ces agissements, légalement ?
Merci pour vos réponses

Par **jos38**, le **10/04/2016** à **17:43**

bonjour. légalement, il faut des preuves! n'importe qui se promenant la nuit peut rayer votre voiture. et l'accuser de problèmes psychiatriques (avec des preuves médicales?)..c'est sûr que si vous déboulez à la gendarmerie en tenant de tels propos..restez éveillé et prenez en photo le coupable, après vous pourrez porter plainte